

DES NICHOURS POUR LA CHEVÊCHE

Fiche technique installation



Les oiseaux dits « cavernicoles » utilisent des cavités, des trous, pour se reproduire.

Des petits passereaux comme les Mésanges bleues et charbonnières, le Moineau friquet, l'Étourneau sansonnet ou la Sittelle torchepot... sont

des *cavernicoles*, de même que des oiseaux de plus grande taille, **comme les Chouettes Effraie et Chevêche...** et bien d'autres encore.

POURQUOI DES NICHOURS ?

Si les oiseaux de la famille des pics sont capables de forer par eux-mêmes leur cavité, les *cavernicoles* dans leur majorité doivent trouver des trous naturels dans des arbres par exemple, ou entre les pierres, dans un mur.

Mais les arbres morts sont très vite éliminés. Les vieux fruitiers de haute tige, pommiers et poiriers, qui offraient de nombreuses cavités, sont considérés comme non rentables et disparaissent. Les vieux saules taillés en têtards, noueux et fissurés, véritables HLM à oiseaux, se font de plus en plus rares. Quant aux murs des maisons, ils sont partout restaurés et rebouchés...

Bref, pour les cavernicoles, il y a pénurie de cavités !

D'où la nécessité pour les amoureux de la nature de poser des « nichours », **c'est-à-dire des cavités artificielles** pour aider les oiseaux à se reproduire.

La Chouette chevêche est directement concernée par les difficultés générales mentionnées ci-dessus.

Même quand un couple possède déjà sa cavité de reproduction (à laquelle il est d'ailleurs très attaché), **sa situation n'est jamais acquise définitivement**. Les tempêtes et les intempéries se conjuguent pour casser les branches creuses, briser ou abattre les vieux arbres... les travaux de toitures et de ravalement ferment les passages et bouchent les cavités.

Avant l'accident, préventivement, il est souhaitable de consolider l'existence d'un couple reproducteur, en posant un, ou mieux, plusieurs nichours sur un territoire déjà occu

COMBIEN ?

Un nichour à Chevêche peut remplir plusieurs fonctions : il peut servir bien sûr à un couple à se reproduire à la saison favorable, au printemps, entre mars et juillet.

Il sert toute l'année de lieu de repos, offrant un endroit calme et sombre en journée, pour cet oiseau aux mœurs principalement nocturnes. Il sert de refuge en hiver, contre les intempéries. Il permet également de stocker de la nourriture.

En saison de reproduction, lorsque la femelle occupe un nichour pour couvrir ses œufs ou réchauffer ses poussins en bas âge, le mâle fréquente souvent une autre cavité à proximité.

Pour toutes ces raisons, il est recommandé d'installer plusieurs nichours (deux et même plutôt trois) dans un secteur favorable.

QUAND ?

Un nichour est destiné à offrir **un nouvel emplacement**, à des oiseaux à la recherche d'une cavité.

Ce sont les jeunes Chevêches nées dans les environs (1, 3, 5 km...), qui sont susceptibles de

venir en priorité coloniser ces nichours, après leur émancipation des adultes à la fin de l'été.

Il est donc *souhaitable* que les nichours soient en place à ce moment là, pour être visités et éventuellement occupés au cours de l'automne.



En fait les nichoirs peuvent être installés toute l'année, suivant la disponibilité des personnes de bonne volonté qui fabriquent et posent ces nichoirs.

Un nichoir en place, quelque soit le moment de l'année, c'est un nouveau gîte offert à la population locale de Chevêche.

C'est un gîte disponible et en attente, jusqu'à ce qu'il soit découvert et adopté. Et l'on sait qu'il est rare que le nichoir soit occupé dès la première année : il faut souvent attendre 2, 3 ans ou même beaucoup plus.

Il convient donc d'installer des nichoirs dès que possible et quelque soit la saison.

L'occupation du nichoir dépend de la pénurie de cavités dans le secteur bien sûr, **mais aussi de la densité de l'espèce dans la région** : suivant le nombre plus ou moins important de jeunes qui s'émanent et partent chaque année à la recherche de cavités nouvelles.

Si l'espèce est rare localement, cela demandera plus de temps.

Où ?

Le rayon de dispersion des jeunes est plutôt faible, de l'ordre de 5 à 10 km.

Pour les ornithologues, qui ont une certaine idée de la répartition des couples nicheurs sur une surface d'étude donnée, **il est important d'établir des liens, des ponts, entre des territoires occupés par des couples de Chevêches, en posant des nichoirs sur les communes limitrophes.**

- **Pour le particulier** qui ne connaît pas nécessairement la présence de la Chevêche à proximité de sa propriété, il convient de poser

des nichoirs dans des milieux ouverts, **avec des prairies de préférence pâturées (bovins, chevaux, ovins...)**, des petits vergers ou de vieux fruitiers isolés, des haies cloisonnant de petites unités de milieux diversifiés, pouvant offrir une nourriture variée sur l'ensemble de l'année : rongeurs, insectes, vers de terre...

La Chevêche ne fréquente pas la forêt et les bois, quant aux grandes étendues uniformes, façonnées par l'agriculture intensive, elles ne constituent pas des milieux favorables.

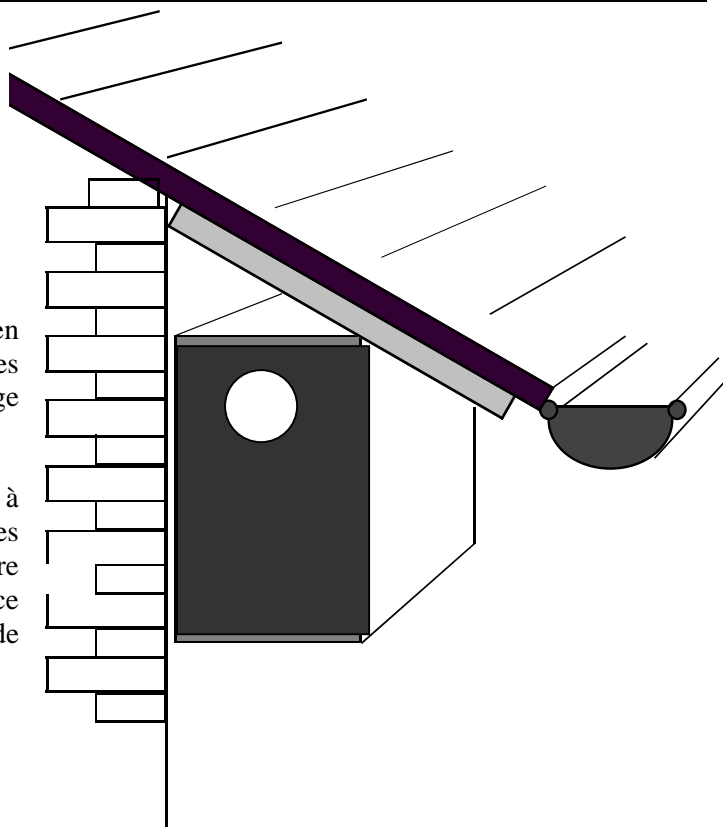
COMMENT ? Le choix du site et la fixation

Le NICHOKR peut être placé :

- 1- contre un bâtiment (à l'extérieur) :** sous une avancée de toiture par exemple, **à condition que celle-ci soit assez débordante**, comme l'indique le croquis ci-contre.

Le site peut être constitué par une maison rurale en périphérie de village, une ferme isolée avec ses dépendances, un centre équestre avec son manège ou ses boxes.

Le bâtiment choisi doit être situé de préférence à proximité d'espaces suffisamment ouverts (prairies pâturées ou réservées à la fenaison), pour être fréquentés par une Chevêche. Sur une face tranquille et peu fréquentée du bâtiment de préférence.



2- Dans un arbre : dans un verger, un vieux fruitier isolé, un saule, un noyer par exemple... une autre essence, mais en évitant les boisements trop importants.

Choisir une branche horizontale **sous laquelle le nichoir sera suspendu** à environ 3m de hauteur, orientation de préférence du trou d'entrée vers le SE.



Le nichoir peut être entièrement ceinturé par dessous avec la branche, le fil de fer est passé en double et torsadé sur lui-même pour le raidir.

COMMENT ? Attention à la Fouine



Dans tous les cas il faut faire attention à ce que le nichoir soit difficile d'accès pour la fouine, qui adore les oeufs et les poussins ... ceux de la Chevêche compris.

Il y a pour cela quelques parades.

La fouine est une véritable acrobate des charpentes et des arbres et nous pose des difficultés dans la protection de la Chevêche, car elle grimpe et se faufile partout avec habileté. **Pour les nichées, elle est une menace que nous devons avoir nécessairement en tête lorsque nous posons nos nichoirs.**

Elle est en effet très présente dans les villages, même si on ne la voit pas directement, car elle sait se faire discrète (elle laisse par contre derrière elle de nombreux indices de présence, sous forme de restes alimentaires -plumées- et de crottoirs).

Bien sûr, en même temps nous l'aimons bien, car elle fait aussi partie de l'équilibre de la nature. En milieu rural et dans les fermes, elle est un auxiliaire très efficace d'élimination des

rongeurs, et notamment des rats. Il n'est donc pas question de la piéger.

Mais lorsqu'on cherche à protéger une espèce en régression et menacée comme la Chevêche, il n'est pas non plus question de transformer nos nichoirs en pièges pour les jeunes chouettes et en distributeurs pour la fouine.

Aux protecteurs de la Chevêche donc, de choisir les emplacements des nichoirs avec intelligence et de trouver les parades.

Dans le cas de fixation contre un bâtiment : celui-ci doit être assez lisse pour ne pas permettre à la fouine de grimper jusqu'au nichoir.

- Sachant qu'elle peut arriver par le dessus de la toiture, **l'avancée de cette dernière doit être suffisamment débordante** pour constituer un surplomb, n'autorisant pas l'entrée de la fouine par le trou du nichoir.

- Sachant qu'elle peut arriver par l'intérieur du bâtiment, il ne faut pas d'espace libre et de passage entre le mur et la toiture d'une grange par exemple : il convient de **grillager cet espace libre, sous l'avancée de toiture, d'au moins 1 mètre devant et derrière le nichoir.** Le grillage est fixé sur les chevrons avec une agrafeuse murale et des pointes.

UN TUBE ANTI-FOUINE en PVC

C'est le procédé que nous utilisons actuellement, selon une idée de Paul Marié, ornithologue wallon.

Le plastique étant un matériau lisse, la fouine s'y sent en insécurité malgré ses griffes : ses tentatives de l'escalader doivent se terminer par une chute.

Le tube est coupé en biseau à chacune de ses extrémités. Il est donc à la fois incliné vers le bas, pour le rendre plus glissant et l'ouverture est biseautée à 50 ou 60°.

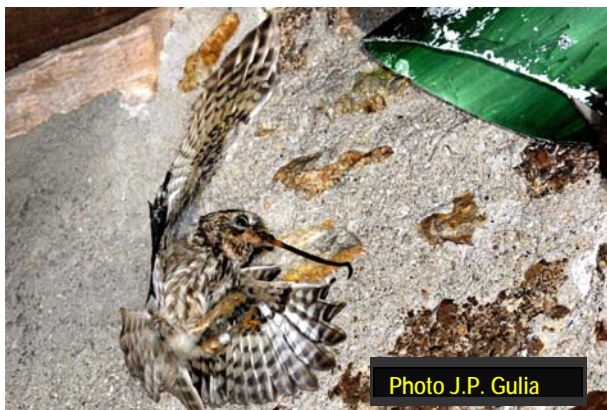


Photo J.P. Gullia

la Chevêche rapporte un ver de terre au nid ; elle va replier ses ailes pour s'enfiler dans le tube sans difficulté.

Nous récupérons **des bornes de route cassées** (ces longs cylindres blancs placés dans les virages ou aux croisements, contactez la DDE de votre région).

Le diamètre est de **19cm** et vient s'adapter « pile-poil » sur le côté de la caisse à vin.

Une petite patte conservée à la découpe permet de visser le tube de chaque côté de la caisse.

Le tuyau d'environ 50 cm de long est ensuite peint d'une couleur neutre.

Il convient de supprimer toutes les petites branches environnantes, dans un rayon de 1mètre, afin que la Fouine ne trouve pas de points d'appui à proximité.

L'oiseau arrivant en vol n'a pas de difficulté à y entrer, **si le diamètre est suffisant** et si on lui aménage une petite piste d'atterrissage rugueuse et non dérapante à l'intérieur, pour permettre aux pattes de s'agripper.

Pour cela on colle un morceau de moquette à l'intérieur du tube.



Association

Terroir et Nature en Yvelines

Adresse : Mairie de Houdan 78550 – HOUDAN

Courriel : atena.yvelines@orange.fr

Site internet : www.terroir-nature78.org